

C.5

Alain Meylan

Informations, sources et tâches

C.5.1 Informations dans le média éducatif



1^{ère} partie : (00:14) Alain Meylan est né en 1956 dans le canton de Genève. Il est venu au monde dans un climat familial problématique, aussi il est très tôt suivi par les autorités et placé dans une ferme aux conditions précaires et nuisibles.

2^{ème} partie : (01:32) Placé dès l'âge de quatre ans, il dira avoir été « enfant-esclave » jusqu'à ses seize ans. Lors de ce placement, le suivi de la situation d'Alain est très insuffisant et il regrette que personne ne l'ait pas écouté quand il cherchait à dénoncer les maltraitances, dont des abus sexuels. A seize ans, Alain fugue mais il est rattrapé par son père qui a des projets pour lui. Il fugue une deuxième fois pour s'émanciper du joug paternel et prend la route pour le Sud de la France.

3^{ème} partie : (09:28) Quelques années plus tard, Alain revient en Suisse pour commencer le métier de chauffeur de poids lourd. Il fait la rencontre de sa femme et devient papa. C'est le début d'un nouveau chapitre pour Alain, avec la volonté de vivre apaisé et entouré de la famille qu'il a choisie.

4^{ème} partie : (15:42) Il vit aujourd'hui à Orbe et témoigne fréquemment de son passé. Il est très engagé auprès de l'association ATD Quart-Monde et plaide pour un meilleur système de protection de l'enfance et des familles les plus vulnérables en Suisse.

C.5.2 Chronologie

1956 : Naissance d'Alain

1959 : Séparation définitive des parents d'Alain

1960 : Placement dans une ferme

1976 : Majorité et installation à Lausanne

1989 : Mariage

2015 : Interview dans un reportage Temps Présent RTS

C.5.3 Compléments photographiques



Rencontre des Bistrots d'échange à Yverdon (2022)



Alain Meylan à l'émission Forum des Idées (RTS 2024)



Discours aux Nations-Unies pour la Journée de lutte contre la pauvreté à New-York (2024)

C.5.4 Autres sources

Meylan, A. (2024, 17 octobre). *Discours aux Nations Unies*, New York [\[Discours\]](#). Refuser la misère.

Histoire d'Alain Meylan racontée dans le livre « Enfances brisées – Vies bousculées » Mauron, C., & Praz, A.-F. (2024). *Enfances brisées – Vies bousculées*. Volume 59 de la Société d'histoire du canton de Fribourg.

Reportage Temps présent, Enfants placés, les dossiers de la honte. Participation d'Alain Meylan, 23 avril 2015, Source RTS : RTS. (2015, 23 avril). [\[Reportage\]](#)

Podcast RTS, Émission Le croisement des savoirs. Participation d'Alain Meylan, 13 octobre 2023, Source RTS : RTS. (2023, 13 octobre). [\[Podcast\]](#)

Émission RTS, Forum des idées, Interview d'Alain Meylan, 27 juin 2024, 52'07, Source RTS : RTS. (2024, 27 juin). *Forum des idées : Interview d'Alain Meylan* [\[Émission de radio\]](#)

1^{ère} partie : Contexte familial

1. Extrait du Code civil suisse (CCS), article 284, 1907.

<p>284.</p> <p>I. Placement des enfants.</p>	<p>L'autorité tutélaire peut retirer aux parents la garde de l'enfant et le placer dans une famille ou dans un établissement, lorsque son développement physique ou intellectuel est compromis ou lorsque l'enfant est moralement abandonné.</p>
--	--

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	<p>D'après le récit d'Alain et l'extrait du Code civil suisse, qu'est-il arrivé à Alain quand il était tout petit ?</p> <p><input type="checkbox"/> Il a perdu ses parents et a dû aller en orphelinat.</p> <p><input type="checkbox"/> Il a vécu avec ses grands-parents à Genève.</p> <p><input type="checkbox"/> Il a été retiré de ses parents et placé en orphelinat.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a été retiré de ses parents et placé en orphelinat.</p>
II	<p>D'après le récit d'Alain et l'extrait du Code civil suisse, qu'est-il arrivé à Alain quand il était tout petit ?</p>	<p>Alain a été retiré à ses parents et placé dans un orphelinat à l'âge de 3 ans.</p>
III	<p>D'après le récit d'Alain et l'extrait du Code civil suisse, pourquoi Alain est-il placé en orphelinat à l'âge de 3 ans ?</p>	<p>Alain a été retiré à ses parents parce qu'il était menacé dans son développement physique et moralement abandonné.</p>

1^{ère} partie : Contexte familial

2. Extrait d'un rapport du Tribunal de Genève, cité dans l'ouvrage *Enfances brisés – Vies bousculées* de Caroline Mauron et Anne-Françoise Praz, 2024, p. 92.

« Depuis 1956, la discorde règne dans le ménage. Des scènes surgissent quotidiennement entre les époux. Ils se séparent une première fois pendant six mois en 1957 puis définitivement en 1959, Madame ayant abandonné à ce moment-là mari et enfants. Le père s'en trouve dans une situation inextricable, tant au point de vue matériel que moral. Il a subi une grave dépression et a dû placer ses enfants chez des tiers. Finalement, la chambre des Tutelles a retiré au demandeur la garde des enfants puis l'exercice de la puissance paternelle. »

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	D'après cet extrait et le récit d'Alain, pourquoi ses parents ne s'occupaient-ils pas bien de leurs enfants ? <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le couple n'était pas prêt à être parents et se disputait beaucoup.<input type="checkbox"/> Les parents n'aimaient pas Alain parce qu'il avait une malformation.<input type="checkbox"/> Les parents ne voulaient pas d'enfants.	<input checked="" type="checkbox"/> Le couple n'était pas prêt à être parents et se disputait beaucoup.
II	D'après cet extrait et le récit d'Alain, pourquoi ses parents ne s'occupaient-ils pas bien de leurs enfants ?	Selon Alain, le couple était défaillant et n'était pas prêt à être parents. Ils se disputaient beaucoup et ont mis la vie de leurs enfants en danger.
III	D'après cet extrait et le récit d'Alain, pourquoi son père ne peut-il plus avoir la garde de ses enfants ? A qui est-elle confiée ?	Après la séparation du couple, le père d'Alain perd la garde de ses enfants pour des raisons « morales » et « matérielles ». Il ne s'occupe pas bien de ses enfants. La garde des enfants est confiée à la chambre des tutelles de Genève.

1^{ère} partie : Contexte familial

3. Courrier au président de la Chambre des mineurs, le 5 mars 1971.

Homme au caractère irascible, nerveux, alcoolique, il est extrêmement difficile d'avoir un contact avec lui ; il s'emporte immédiatement et alors ne se contrôle plus. Il est fortement opposé à toute intervention venant d'un service officiel et se montre révolté contre toute la société qui, dit-il, n'a pu faire de lui qu'un simple manoeuvre.

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	Relève les adjectifs qui décrivent le caractère du père d'Alain.	« <i>irascible</i> », « <i>nerveux</i> », « <i>alcoolique</i> », « <i>révolté</i> ».
II	D'après la description qui est faite du père d'Alain, ses relations avec le service officiel sont-elles bonnes ou mauvaises ? Justifie ta réponse.	Les relations entre les services sociaux et le père d'Alain ne sont pas bonnes. Il est écrit qu'il « s'emporte », « est fortement opposé à toute intervention », et « se montre révolté contre toute la société ».
III	D'après le récit d'Alain et la description qui est faite de son père, pourquoi, d'après toi, la Chambre des mineurs ne lui laisse-t-elle pas la garde de ses enfants ?	Le caractère du père fait craindre qu'il ne s'occuperait pas bien de ses enfants et qu'il mettrait leur vie en danger.

1^{ère} partie : Contexte familial

4. Courrier de l'assistante sociale à la famille d'accueil, le 28 février 1967.

Madame XXX
1099 VULLIENS
Vaud

28 février 1967

Chère Madame,

Je vous remercie de votre lettre du 19 février. J'ai appris avec plaisir que Patrice a été courageux lors de ses séances chez le dentiste.

Que se passe-t-il avec Alain? Pour quelle raison est-il si distrait? En avez-vous parlé avec son maître de classe?

Il est en effet regrettable que la maman ait promis une visite aux enfants et ne soit pas venue. A-t-elle donné des nouvelles ou envoyé des cadeaux?

(...)

En attendant, je vous prie d'agréer, chère Madame, mes bonnes salutations.

XXX
Assistante sociale

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	Dans cet extrait, qu'est-ce que tu apprends sur l'attitude de la mère d'Alain ? <input type="checkbox"/> Elle s'occupe bien de son fils. <input type="checkbox"/> Elle se désintéresse de son fils. <input type="checkbox"/> Elle ne rend pas visite à son fils mais lui envoie des cadeaux.	<input checked="" type="checkbox"/> Elle se désintéresse de son fils.
II	Dans cet extrait, qu'est-ce que tu apprends sur l'attitude de la mère d'Alain ?	La mère d'Alain se désintéresse de son fils. Elle ne tient pas sa promesse de rendre visite à son fils.
III	D'après le récit d'Alain et cet extrait, comment la mère d'Alain se comporte-t-elle avec son fils ?	La mère d'Alain s'est toujours désintéressée de son fils. Elle n'a jamais eu de fibre maternelle.

2^{ème} partie : Situation de placement

1. Photo de la ferme de Vuillens (date inconnue).



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	<p>La photo représente la ferme de Vuillens. Quel est le lien entre cette ferme et l'histoire d'Alain ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> C'est la ferme où il a été placé et a beaucoup souffert. <input type="checkbox"/> C'est la ferme où il passait ses vacances. <input type="checkbox"/> C'est la ferme de ses grands-parents 	<p><input checked="" type="checkbox"/> C'est la ferme où il a été placé et a beaucoup souffert.</p>
II	<p>La photo montre la ferme de Vuillens. Que raconte Alain sur son expérience dans ce lieu ?</p>	<p>Alain raconte qu'il a été confié au couple qui habitait dans cette ferme, qui l'a exploité pour le travail et maltraité, en le battant et en le nourrissant insuffisamment.</p>
III	<p>Après avoir observé cette photo, quel lien fais-tu entre la tranquillité de ce lieu de campagne et l'expérience personnelle d'Alain ?</p>	<p>C'est un lieu qui paraît joli et paisible. Pourtant c'est le lieu où Alain a été maltraité et qui lui rappelle des souvenirs douloureux.</p>

2^{ème} partie : Situation de placement

2. Extrait de l'histoire d'Alain Meylan racontée dans le livre *Enfances brisés – Vies bousculées* de Caroline Mauron et Anne-Françoise Praz, 2024, p. 95.

« Une fois par semaine, généralement le samedi après-midi, elle nous préparait le bain. Elle pompait l'eau, à la main, remplissait un gros baquet et l'installait dans la cuisine. Une fois complètement déshabillés, nous devions rester nus devant elle ; d'un œil sadique, désobligeant et humiliant, elle nous regardait longuement, de la tête au pied. Ensuite, elle me lavait en insistant anormalement sur mon sexe. »

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	Recherche dans le texte : qu'est-ce qu'Alain a subi lorsqu'il était à la ferme de Vuillens ? <input type="checkbox"/> Il a reçu des coups <input type="checkbox"/> Il a subi des abus sexuels <input type="checkbox"/> Il a subi des humiliations <input type="checkbox"/> Il a subi des moqueries	<input checked="" type="checkbox"/> Il a subi des abus sexuels <input checked="" type="checkbox"/> Il a subi des humiliations
II	D'après le texte et le récit d'Alain, quels sont les abus qu'il a subis à la ferme de Vuillens et que s'est-il passé quand il a voulu les dénoncer ?	Alain a subi des abus sexuels et des humiliations. Il est accusé de menteur et il reçoit des coups.
III	D'après le texte et le récit d'Alain, quels sont les abus qu'il a subis à la ferme de Vuillens et que s'est-il passé quand il a voulu les dénoncer ? Les abus ont-ils cessé ?	Alain a subi des abus sexuels et des humiliations. Il est accusé de menteur et il reçoit des coups. Les abus ont continué pendant dix ans.

2^{ème} partie : Situation de placement

3. Rapport du 7 décembre 1965 sur le retrait de garde pour la période du 16 novembre 1963 au 30 novembre 1965.

Dossier Chambre des tutelles n°

Rapport de retrait de garde de (art. 284 CCS)	(nom, prénoms)	MEYLAN XXX	né le xxx
	né le.....	MEYLAN XXX	née le xxx
	originaire de	MEYLAN Alain	né le 16.6.1956

pour la période du 16 novembre 1963 au 30 novembre 1965.

Le rapport doit traiter des points suivants:

- placement.
- développement physique, intellectuel et mental.
- éducation et instruction.
- attitude des parents et relations avec le milieu familial.
- propositions éventuelles, observations.

Adresse des mineurs : Ferme de Vuillens, Vaud.

Adresse du père : inconnue

Adresse de la mère : xxx

Observations:

(...)

Alain, enfant vif et assez intelligent, est très inattentif, désordre et peu soigneux à l'école. Mlle xxx, sa maîtresse de classe, pense qu'il pourrait fournir un meilleur travail s'il se donnait plus de peine.

Mme xxx se rend régulièrement avec lui à Lausanne chez le dentiste pour son infirmité. Les frais de voyage ainsi que les soins dentaires sont pris en charge par l'Assurance Invalidité. Cet enfant souffre toujours d'énurésie.

Les enfants MEYLAN n'ont aucun contact avec leur père. Leur mère se rend à Vuillens deux ou trois fois par année environ.

Mandat : à renouveler

Responsable: xxx Tutrice générale

Genève, le 7 décembre 1965
GP/ad

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	Relève dans le texte les mots qui décrivent Alain et son état de santé.	Vif ; assez intelligent ; très inattentif ; peu soigneux ; infirmité ; soins dentaires ; énurésie.
II	Quelles informations peux-tu tirer de cet extrait concernant Alain ?	Alain est un enfant intelligent, mais qui ne travaille pas bien à l'école. Il des problèmes de santé importants (Assurance Invalidité). Il est très peu en contact avec ses parents.
III	D'après cet extrait et le récit d'Alain, que peux-tu dire de ses conditions de vie à la ferme de Vuillens ?	Alain ne travaille pas bien à l'école, mais dans son récit, il explique qu'il doit beaucoup travailler à la ferme où il est exploité dès ses 4 ans. Il a des problèmes de santé qui sont en partie dus aux mauvais traitements qu'il subit. Il est très peu en contact avec ses parents.

2^{ème} partie : Situation de placement

4. Courrier d'un service de l'État à la famille d'accueil, le 25 mai 1967.

Madame
xxx
1099 VULLIENS
=====

25 mai 1967

Concerne : enfants MEYLAN

Madame,

Nous avons bien reçu vos factures concernant les enfants sus-nommés.

Toutefois, nous constatons que sur chaque facture mensuelle et pour chaque enfant, vous mentionnez des petits frais pour une quinzaine de francs et même plus, comme par exemple pour les factures de mai où les petits frais se montent à Fr. 46,70 pour les trois enfants.

Nous nous permettons de vous signaler qu'il est bien entendu que l'Assistance accorde Fr. 15.- par mois et par enfant mais il n'est absolument pas obligatoire d'avoir tous les mois Fr. 15.- de petits frais.

Nous vous prions de bien vouloir prendre bonne note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

xxx
secrétaire-comptable

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	<p>Pourquoi ce courrier est-il envoyé à la famille d'accueil ?</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Pour expliquer que l'argent reçu doit servir à soigner Alain.<input type="checkbox"/> Pour dire que la famille d'accueil demande trop d'argent pour s'occuper d'Alain.<input type="checkbox"/> Pour informer la famille d'accueil qu'elle ne va plus recevoir d'argent.	<p><input checked="" type="checkbox"/> Pour dire que la famille d'accueil demande trop d'argent pour s'occuper d'Alain.</p>
II	<p>À ton avis, pourquoi la famille d'accueil reçoit-elle ce courrier ?</p>	<p>Parce qu'elle profite de l'argent en facturant trop de « petits frais ». Dans son récit, Alain dit pourtant qu'il manquait de tout.</p>
III	<p>D'après ce courrier et le récit d'Alain, pourquoi penses-tu que cette famille accueille Alain à la ferme de Vulliens ?</p>	<p>Elle l'accueille parce que ça lui rapporte de l'argent et qu'elle peut faire travailler Alain gratuitement. Elle ne le fait pas pour aider Alain.</p>

3^{ème} partie : Se construire une vie

1. Rapport de visite d'une assistante sociale au domicile des Meylan à Genève, le 11 janvier 1974.

Du 11 janvier 1974

Visite à Genève où j'ai rencontré Alain dans un café. J'aurais voulu discuter avec lui seul, mais il est venu avec son père et je n'ai pu savoir ce qu'il ressent à l'égard de son père, discuter de sa situation ou s'il voulait rentrer chez xxx. J'ai l'impression que M. Meylan boit. Il a le teint un peu rouge et a pris un verre de pomme avec son café. Ils sont encore chez Mme xxx mais se cherchent un appartement à Genève. Il s'est inscrit pour un appartement subventionné, mais ne sait pas s'il l'obtiendra.

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	D'après ce rapport, Alain, qui est encore mineur, est-il toujours placé dans une famille ?	Non, il vit chez son père.
II	Selon toi et d'après le récit d'Alain, pourquoi cette assistante sociale voulait-elle « discuter avec lui seul » ?	Elle voulait qu'Alain puisse parler librement. En présence de son père, il y a des choses qu'il n'ose pas dire, peut-être par peur d'être ensuite maltraité par celui-ci.
III	D'après le récit d'Alain, qu'aurait-il pu dire à l'assistante sociale s'il n'y avait pas eu la présence de son père lors du rendez-vous ?	Il aurait pu expliquer qu'il ne voulait pas rester chez lui, car son père était violent et le frappait. Il lui apprenait à cambrioler des appartements.

3^{ème} partie : Se construire une vie

2. Extrait du livre *Placés, déplacés, protégés* de Joëlle Droux et Anne-Françoise Praz, 2021, p. 104.

« Une majorité des témoins interviewés [...] ont perçu qu'ils n'avaient rien à dire dans leur choix professionnel. Le plus souvent, leur souhait était rejeté avec un argument imparable : il/elle était considéré-e comme *zu dumm* (trop stupide) pour ce type de formation. »

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	D'après le récit d'Alain, pourquoi n'a-t-il pas pu réaliser son rêve de devenir marin ? <input type="checkbox"/> Parce qu'il n'a pas réussi ses examens. <input type="checkbox"/> Parce qu'il n'avait pas les capacités pour devenir marin. <input type="checkbox"/> Parce que l'État ne lui a pas donné le droit de faire cette formation.	<input checked="" type="checkbox"/> Parce que l'État ne lui a pas donné le droit de faire cette formation.
II	D'après cet extrait et le récit d'Alain, pourquoi n'a-t-il pas pu réaliser son rêve de devenir marin ?	Pour devenir marin, Alain a réussi ses examens d'entrée à l'école maritime de Bâle. Mais l'État a refusé qu'il fasse cette formation. Les enfants placés étaient jugés trop stupides.
III	D'après cet extrait et le récit d'Alain, quelles ont été les conséquences de son statut d'enfant placé sur ses choix de formation et pourquoi ?	Alain voulait devenir marin, il a même réussi ses examens d'entrée à l'école maritime de Bâle. Mais les enfants placés étaient jugés trop stupides et il n'a pas eu le droit de faire cette formation. Il a dû faire un apprentissage d'électricien, mais ce n'est pas ce qu'il voulait faire.

3^{ème} partie : Se construire une vie

3. Rapport de retrait de garde pour la période du 12 décembre 1974 au 16 juin 1976, 17 juin 1976.

Dossier Chambre des tutelles n°

Rapport de retrait de garde de (nom, prénoms) . . . MEYLAN Alain
(art. 284 CCS)

né le . . . 16 juin 1956

originaire de . . . Le Lieu (Vaud)

pour la période du . . . 12 décembre 1974 . . . au . . . 16 juin 1976 . . .

Le rapport doit traiter des points suivants:

- placement.
- développement physique, intellectuel et mental.
- éducation et instruction.
- attitude des parents et relations avec le milieu familial.
- propositions éventuelles, observations.

Observations :

Alain a finalement donné son congé à la Coop et est parti pour Lausanne où il s'est installé dans l'appartement de son frère.

Après une période de recherche de travail, il a été engagé par la Municipalité Lausannoise, en qualité d'ouvrier à la voirie. En même temps, il s'est installé dans son propre logement.

Alain voit régulièrement sa soeur, qui s'occupe notamment de son linge. Il rentre occasionnellement à Genève saluer sa mère mais déclare ne pas vouloir revoir son père.



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	A sa majorité à 20 ans, qu'est-ce qui a changé dans la vie d'Alain ? <input type="checkbox"/> Alain vit grâce à l'aide sociale. <input type="checkbox"/> Alain doit retourner vivre chez ses parents. <input type="checkbox"/> Alain se construit une vie.	<input checked="" type="checkbox"/> Alain se construit une vie.
II	Alain a 20 ans et s'installe à Lausanne. Décris sa nouvelle situation personnelle.	Il s'installe à Lausanne dans son propre appartement. Il a un travail. Il est en contact avec sa mère, son frère et sa sœur, mais il ne veut plus voir son père.
III	Alain a 20 ans et s'installe à Lausanne. Décris sa nouvelle situation et explique pourquoi, selon toi, il ne veut-il plus voir son père ?	Il s'installe à Lausanne dans son propre appartement. Il a un travail. Il est en contact avec sa mère, son frère et sa sœur, mais il ne veut plus voir son père, parce qu'il ne veut plus subir sa mauvaise influence ou se prendre des coups.

3^{ème} partie : Se construire une vie

4. Extrait du livre *Placés, déplacés, protégés* de Joëlle Droux et Anne-Françoise Praz, 2021, p. 105.

« Dans cette quête d'autonomie et cette volonté de s'en sortir, le soutien d'une relation de couple a été parfois décisive. Mais plusieurs ex-enfants placés estiment que leurs capacités à entretenir des relations amicales ou amoureuses, à faire confiance à d'autres ont été perturbées par le vécu des placements, l'absence de chaleur humaine, les brimades et humiliations subies. »



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	En te basant sur l'extrait ci-dessus, rédige une légende pour cette photo du mariage d'Alain.	Réponse libre.
II	Que dit Alain de son mariage et de sa famille ?	Il dit de sa femme qu'elle eu « la palme d'or de la patience », qu'elle l'a soutenu et que c'est grâce à elle qu'il est devenu ce qu'il est aujourd'hui, qu'il a pu accepter la souffrance vécue durant son enfance.
III	D'après le récit d'Alain, quelles étaient ses peurs et que peux-tu en conclure ?	Il avait peur de ne pas pouvoir assumer ses nouvelles responsabilités, avait peur d'être un mauvais père, de reproduire ce qu'avait fait son propre père. On peut en conclure que les souffrances vécues durant l'enfance laissent des blessures profondes même une fois adulte.

4^{ème} partie : S'engager pour réparer

1. Extrait de la loi fédérale du 30 septembre 2016, adoptée par le Parlement suisse.

**Loi fédérale
sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et
les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981
(LMCFA)**

211.223.13

du 30 septembre 2016 (État le 1^{er} septembre 2023)

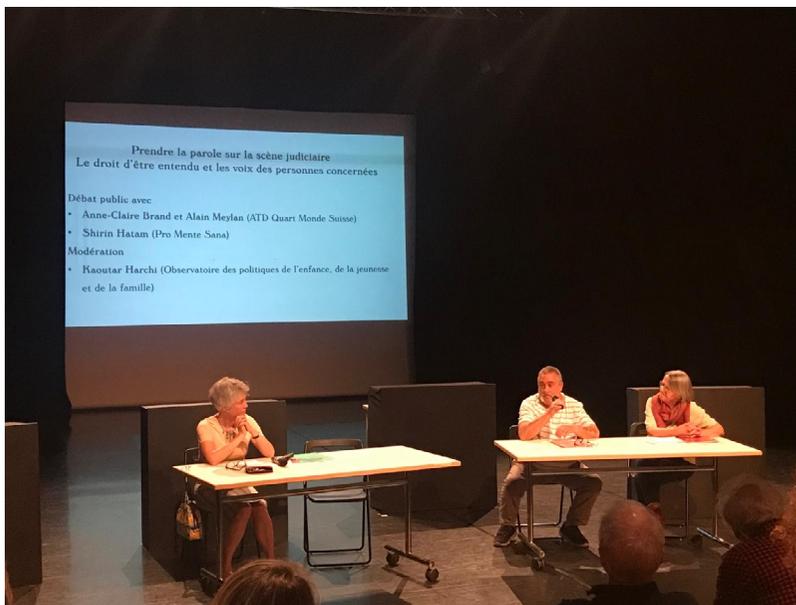
La loi prévoit:

- le versement d'une contribution de solidarité de 25 000 francs par victime,
- le conseil et le soutien aux victimes et aux autres personnes concernées, par les points de contacts cantonaux et les archives cantonales,
- d'autres mesures prises en faveur des victimes (en particulier les projets d'entraide),
- l'étude scientifique de la question.

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	Qui sont les personnes concernées par cette loi ?	La loi concerne les enfants placés avant 1981, victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance.
II	Qui sont les personnes concernées par cette loi et que prévoit cette loi ?	La loi concerne les enfants placés avant 1981, victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance. Elle prévoit de soutenir les victimes par l'entraide et de verser 25'000.– à chaque personne concernée. Elle prévoit aussi l'étude scientifique de ce qui s'est passé.
III	D'après le témoignage d'Alain, est-ce que cette loi et l'argent reçu ont joué un rôle important ?	Ce n'est pas l'argent qui était important, car on ne peut pas mettre un prix sur les souffrances subies. Ce qui est important c'est que ça lui a donné envie de se battre, de témoigner, de parler de ce qu'il a vécu, pour ne pas que cela se reproduise.

4^{ème} partie : S'engager pour réparer

2. Photo d'Alain Meylan lors d'une table ronde « Prendre la parole sur la scène judiciaire, le droit d'être entendu et les voix des personnes concer- nées », à Genève, le 29 mai 2024.



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	Que fait Alain sur cette photographie ? Rédige une légende.	Alain Meylan témoigne publiquement de son vécu et de son engagement.
II	Selon toi, pourquoi Alain a-t-il besoin de parler et d'être entendu ?	C'est important pour lui de faire connaître son histoire pour que ce qu'il a vécu ne se reproduise pas à l'avenir pour d'autres enfants.
III	Selon toi, pourquoi Alain a-t-il besoin de parler et d'être entendu ?	C'est important pour lui de faire connaître son histoire pour que ce qu'il a vécu ne se reproduise pas à l'avenir pour d'autres enfants.

4^{ème} partie : S'engager pour réparer

3. Photo d'une plaque commémorative « Les enfants de la maison d'Izieu ».



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	<p>Dans son récit, Alain parle de plaque commémorative. Pourquoi en parle-t-il ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il est content qu'une plaque commémorative existe pour se souvenir de ce qu'il a vécu. <input type="checkbox"/> Il aurait préféré une plaque commémorative plutôt que de recevoir de l'argent. <input type="checkbox"/> Une plaque commémorative permet de se souvenir des souffrances vécues par les enfants placés. 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Il aurait préféré une plaque commémorative plutôt que de recevoir de l'argent. <input checked="" type="checkbox"/> Une plaque commémorative permet de se souvenir des souffrances vécues par les enfants placés.
II	<p>Dans son récit, Alain parle de plaque commémorative. Pourquoi en parle-t-il ?</p>	<p>Il aurait préféré une plaque commémorative à Berne plutôt que de recevoir de l'argent. Un monument permet de ne pas oublier les souffrances vécues par les enfants placés.</p>
III	<p>Selon toi, quel est l'opinion d'Alain concernant le processus de réparation des injustices subies ? Qu'aurait-il préféré et pourquoi ?</p>	<p>La vie d'un enfant n'a pas de prix. Plutôt que de recevoir de l'argent, il aurait préféré que les autorités suisses déposent une plaque commémorative à Berne pour qu'on se souvienne des souffrances que les enfants placés ont subies.</p>

4^{ème} partie : S'engager pour réparer

4. Extrait d'un discours d'Alain Meylan le 27 mai 2021 et photo d'Alain Meylan aux Nations Unies, New York, le 17 octobre 2024 lors de la Journée mondiale du refus de la misère.

« Qu'est-ce qui va permettre de rompre le silence sur ces situations d'injustice, de violence qui touchent les personnes vivant la pauvreté depuis des générations ? Il y a eu l'action du Gouvernement en 2013 qui a reconnu les mesures de coercition à des fins d'assistance faites au siècle passé. C'est là déjà qu'on a pu parler, consulter nos dossiers. Avant on ne nous écoutait pas, on ne nous croyait pas. Enfants placés, on a été dans un isolement total. »



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	D'après son discours et cette photo, décris ce que tu penses qu'Alain ressent aujourd'hui.	Il se sent écouté et reconnu pour les souffrances qu'il a subies.
II	D'après son discours et cette photo, décris ce que tu penses qu'Alain ressent aujourd'hui.	Il se sent écouté et reconnu pour les souffrances qu'il a subies.
III	D'après son discours et cette photo, décris ce que tu penses qu'Alain ressent aujourd'hui.	Il se sent écouté et reconnu pour les souffrances qu'il a subies. Il se sent utile, car il espère que son histoire peut aider à améliorer la situation des enfants aujourd'hui.